



## Pension alimentaire demandé

Par khad12, le 28/04/2013 à 23:28

Madame , monsieur,

Je me permets de vous contacter pour obtenir des conseils sur un cas qui nous touche.

Mon mari vient d'être signifié par un courrier arrivé , Avis de signification d'un acte de procédure suivant : assignation.

Assignation à comparaitre devant le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance sur Toulouse

a la requete de son ex-cojointe divorcé de mon mari en mars 2007.

Un mariage a ete cotractés et ils se sont donc mariés au mois de mars 2003, son ex-mari est entré en France le 16 janvier 2003 par une invitation de celle-ci.

De leur union est née un enfant en 2004, agé de 8 ans et demi à ce jour.

Madame quelque temps après s'être unis à lui, soit 1 mois , décide de le mettre à la porte ,elle est enceinte de 1 mois de celui-ci.

lui est recueillis chez son ex-belle soeur durant 3 mois ou quand elle a perdu le bébé est revenu le rechercher et ui demander de revenir.

Prés d'un 1 après,elle est de nouveau enceinte,premier et seul enfant né de l'union,enceinte de 5 mois,elle lui demande de quitter le domicile conjugal à nouveau,et déclare de celui-ci un abandon du domicile conjugal,fausse déclaration car c'est elle qui lui demande de partir.

Rédige des déclaration à la préfecture disant que Mr est parti ,la abandonnée enceinte ,demande à ce que son titre de séjour lui soit retiré car communauté de vie rompue.

Fait constater la rupture de la communauté de vie par diverse main courante et une enquête de police, déplacement pour constater sur le lieu. Elle lui demande de revenir auprès d'elle à 8 mois de grossesse mais il ne le souhaite pas.L'enfant né en octobre 2004,il est présent le jour de naissance et les jours ou elle le laisse rendre visite à son enfant.

Il a verser de l'argent pour les éventuels dépenses quand il pouvait ,il a perdu son emploi parce que Mme comme cité précédemment avait demandé a mainte reprise le retrait de son titre de séjour,chose faite après en fin 2005.

Contraint faute de ne pas avoir de papier il perd son emploi,engrenage car il ne peut assumer ses charges vivant et occupant son logement.

Il monte sur Paris où il est accueilli par des connaissances.

Un divorce est engagé à sa demande et définitif en 2007, elle demande à ce que Mr lui verse une pension alimentaire alors qu'il est sans papiers à cause de elle et ne peut subvenir à aucun besoin même pas les siens à lui. Elle demande à ce qu'il quitte le territoire et retourne dans son pays en locurence Cuba. ou le salaire est de 15 euros en moyenne, et elle demande une pension!

Le juge statue est au cas de Mr qui est dans l'insolvabilité résulte qu'il ne peut verser aucune aide.

6 ans après, sans aucune nouvelle, elle n'a aucune connaissance de sa situation mais se fonde à ce qui a retrouver du travail sûrement et demande une contribution aux frais pour l'enfant de 8 ans.

Nous sommes ensemble depuis 2007 et nous sommes mariés depuis 2009, un enfant est né en 2009, puis un second en 2011, je ne travaille pas lui depuis 2010.

Elle demande 200 euros/mois. Elle est assistante maternelle, un enfant de 8 ans à charge.

Mon mari ne peut lui verser de pension compte tenu de son unique salaire 1200, nous sommes constamment à découvert, remboursions un crédit, des charges trop lourdes ect. cela ne ferait que nous enfoncer d'avantage.

Quels sont les chances de voir supprimer la pension, j'ai constitué un dossier avec tous les justificatifs ressources salaire unique et charges.

Quels sont les revenus pris en compte, la mère ou les deux parties, rencontrez vous ou avait vous connu des cas similaires;

Elle lui intente un procès pour les raisons que je vous ai citées, c'est une source de stress compte tenu que nous n'avons pas les moyens et des difficultés financières et cela lui tombe dessus, on sait plus du tout.

En vous remerciant de votre lecture et de vos réponses.